



Affaire suivie par :

Bruno Balbastre

Responsable du Pôle

DEVU – Pôle Scolarité et Gestion des Formations

Mail : [bruno.balbastre@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:bruno.balbastre@sorbonne-nouvelle.fr)

Tél.(facultatif) : 01 45 87 78 25

## Le Président de l'Université Sorbonne Nouvelle

*Vu le code de l'éducation, et notamment l'article D 612 – 6*

### Arrêté :

*Article 1* : les bornes de l'année universitaire 2021-2022 sont fixées du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022

*Article 2* : Les dates limites des opérations d'inscription fixées comme suit :

- **Dates prévisionnelles\* d'ouverture des inscriptions :**

Pour les primo-arrivants : 7 juillet 2021

Pour les réinscriptions : 12 juillet 2021

\*L'ouverture des inscriptions est conditionnée au déploiement de la nouvelle version de l'application, aux paramétrages, aux tests et à la formation des agents et peut donc prendre un peu de retard pour répondre à ces nécessités de service.

Suspension estivale : 21 juillet 2021

Réouverture des inscriptions : 23 août 2021

- **Dates limites d'inscription :**
  - En licence : 4 octobre 2021
  - En master : 11 octobre 2021
  - En doctorat : 03 décembre 2021
- **Date limite de paiement échelonné en quatre fois des droits d'inscription de scolarité :** 21 juillet 2021
- **Date limite de paiement échelonné en trois fois des droits d'inscription de scolarité :** 15 septembre 2021
- **Date limite de demande d'annulation d'inscription et de remboursement des droits**  
30 octobre 2021

*Article 3* : L'agent comptable, la directrice de la recherche, de la valorisation et des études doctorales, le responsable du pôle scolarité et gestion des formations, et les responsables administratifs des U.F.R., de l'E.S.I.T. et de l'I.H.E.A.L. sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 mai 2021

**Le Président de l'Université Sorbonne Nouvelle**

**Jamil Jean-Marc Dakhli**